

Italie-Parme: OC/EFSA/PRAS/2015/09 — «Étude relative aux résidus de pesticides dans les champs pour le pollen et le nectar et analyse de données»

OJ S 253/2015 31/12/2015

Avis de marché

Services

Directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1. Nom et adresses

Nom officiel: Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Adresse postale: via Carlo Magno 1A

Ville: Parme PR

Code postal: 43126

Pays: Italie

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur: <http://www.efsa.europa.eu/en/procurement/tenders.htm>

Accès électronique à l'information: <https://etendering.ted.europa.eu/cft/cft-display.html?cftId=1253>

Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique:

<https://etendering.ted.europa.eu/cft/cft-display.html?cftId=1253>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues::

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus:

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées: le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

I.2. Type de pouvoir adjudicateur

Institution/agence européenne ou organisation internationale

I.3. Activité principale

Services généraux des administrations publiques

I.4. Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: non

Section II: Objet du marché

II.1. Description

II.1.1. Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur

OC/EFSA/PRAS/2015/09 — «Étude relative aux résidus de pesticides dans les champs pour le pollen et le nectar et analyse de données».

II.1.2. Type de marché et lieu d'exécution ou de livraison

Services

II.1.3. Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne un marché public

II.1.4. Information sur l'accord-cadre

II.1.5. Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions

L'EFSA a besoin de réaliser une recherche, une analyse et une évaluation documentaires sur les méthodes de pointe en matière d'essai de la neurotoxicité (hors neurotoxicité au stade du développement) actuellement disponibles ou en cours d'élaboration, afin de soutenir l'exécution de l'examen par les pairs de substances actives dans le cadre du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil.

II.1.6. Code(s) CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

73210000 Services de conseil en recherche

II.1.7. Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics: non

II.1.8. Lots

Ce marché est divisé en lots: non

II.1.9. Variantes

Des variantes seront prises en considération: non

II.2. Étendue du marché

II.2.1. Quantité ou étendue globale

Valeur estimée hors TVA: 250 000 EUR

II.2.2. Information sur les options

Options: non

II.2.3. Reconduction

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: non

II.3. Durée du marché ou délai d'exécution des travaux

Durée en mois: 9 (à compter de la date d'attribution du marché)

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1. Conditions liées au marché

III.1.1. Cautionnement et garanties exigés

Voir dossier d'appel d'offres.

III.1.2. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Voir dossier d'appel d'offres.

III.1.3. Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

III.1.4. Conditions particulières d'exécution

L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières: non

III.2. Conditions de participation

III.2.1. Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions: voir partie 2 du cahier des charges disponible en ligne.

III.2.2. Capacité économique et financière

Liste et description succincte des conditions: voir partie 2 du cahier des charges disponible en ligne.

III.2.3. Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des conditions:
voir partie 2 du cahier des charges disponible en ligne.

III.2.4. Informations sur les marchés réservés

III.3. Conditions propres aux marchés de services

III.3.1. Information relative à la profession

La prestation est réservée à une profession déterminée: non

III.3.2. Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché: non

Section IV: Procédure

IV.1. Type de procédure

IV.1.1. Type de procédure

Ouvert

IV.1.2. Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

IV.1.3. Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.2. Critères d'attribution

IV.2.1. Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

IV.2.2. Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée: non

IV.3. Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1. Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur

OC/EFSA/PRAS/2015/09 — «Étude relative aux résidus de pesticides dans les champs pour le pollen et le nectar et analyse des données qui en résultent».

IV.3.2. Publication antérieure relative à la présente procédure

non

IV.3.3. Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif

IV.3.4. Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

15.2.2016 - 14:30

IV.3.5. Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.3.6. Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

Toutes les langues officielles de l'UE

IV.3.7. Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois: 9 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.8. Modalités d'ouverture des offres

Date: 16.2.2016 - 14:30

Lieu:

locaux de l'EFSA, Parme PR, Italie.

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres: oui

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture: 1 représentant de chaque soumissionnaire peut participer à la séance d'ouverture.

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1. Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable: non

VI.2. Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.3. Informations complémentaires

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à l'adresse internet mentionnée au point I.1). Le site internet sera actualisé régulièrement; il incombe dès lors aux soumissionnaires de se tenir informés de toute actualisation et modification au cours de la période d'adjudication.

VI.4. Procédures de recours

VI.4.1. Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel: Tribunal de l'Union européenne

Adresse postale: rue du Fort Niedergrünwald

Ville: Luxembourg

Code postal: 2925

Pays: Luxembourg

Courriel: generalcourt.registry@curia.europa.eu

Téléphone: +352 4303-1

Fax: +352 4303-2100

Adresse internet: <http://curia.europa.eu>

VI.4.2. Introduction de recours

Précisions concernant les délais d'introduction de recours: toute observation concernant la procédure d'attribution peut être adressée au pouvoir adjudicateur indiqué au point I.1). Si le soumissionnaire estime que la gestion a été défectueuse, il peut déposer une plainte auprès du Médiateur européen dans un délai de 2 ans à compter de la date à laquelle il a eu connaissance des faits sur lesquels porte la plainte (voir <http://www.ombudsman.europa.eu>). L'introduction d'une telle plainte n'a pour effet ni la suspension du délai de recours, ni l'ouverture d'un nouveau délai de recours. Les recours peuvent être déposés auprès de l'organe visé au point VI.4.1) dans les 2 mois à compter de la notification de la décision d'attribution.

VI.4.3. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

VI.5. Date d'envoi du présent avis

21.12.2015